



FIDUCIE
DU CANADA POUR
L'HABITATION

OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA

6 octobre 2020

INTRODUCTION DE L'ATTRIBUTION PRÉFÉRENTIELLE RELATIVE AU FINANCEMENT DES OHC À 10 ANS POUR LES BLOCS LIÉS À L'ABORDABILITÉ ET AUX LOGEMENTS SOCIAUX

BUT

Apporter des changements à la méthode d'attribution des émissions d'OHC à 10 ans dans le but d'accorder un accès prioritaire aux blocs garantis par des prêts pour logements sociaux ou des prêts pour immeubles collectifs assurés en vertu de l'assouplissement de l'assurance prêt hypothécaire (ci-après appelés « blocs liés à l'abordabilité »). Pour en savoir plus sur les blocs liés à l'abordabilité, veuillez consulter l'Avis no 10 sur les TH LNH – *Critères d'admissibilité et exigences opérationnelles des blocs de prêts liés à l'abordabilité*.¹

Les modifications à la politique entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et s'appliqueront aux attributions faites aux vendeurs d'OHC approuvées à partir de cette date.

MODIFICATION DE LA POLITIQUE

La méthode d'attribution actuelle demeurera en place, et les modifications suivantes s'appliqueront exclusivement aux émissions d'OHC à 10 ans.

- Le produit des émissions d'OHC à 10 ans sera d'abord distribué aux vendeurs offrant des blocs liés à l'abordabilité selon la méthode d'attribution actuelle (le « cycle de l'attribution préférentielle »).
- Le produit résiduel des émissions d'OHC qui n'aura pas été réparti sera ensuite affecté à tous les vendeurs dont le montant offert demeure impayé selon la méthode d'attribution actuelle.
- Aucune attribution reçue pour les blocs liés à l'abordabilité (c.-à-d. dans le cadre du cycle de l'attribution préférentielle) ne réduira la part du produit résiduel non réparti des OHC qui est attribuée au vendeur.

Le Guide du participant au Programme des OHC sera révisé pour refléter ces modifications lors de la prochaine mise à jour prévue.

Pour en savoir davantage sur ces changements, veuillez communiquer avec Scott Allen, à la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (416-594-8724).

¹ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/nha-mortgage-backed-securities/advice-to-approved-issuers>